

PAR BASTIEN SCORDIA

3 décembre 2021, 12:23, mis à jour le 3 décembre 2021, 13:28

Suppressions de postes : ce qu'Éric Ciotti et Valérie Pécresse proposent

Qualifiés pour le second tour de la primaire des Républicains pour l'élection présidentielle, le député des Alpes-Maritimes et la présidente de la région Île-de-France se distinguent de leurs désormais ex-concurrents sur le sujet des suppressions de postes dans la fonction publique. Ils proposent respectivement d'en supprimer 250 000 et 200 000.



Qui, d'Éric Ciotti ou de Valérie Pécresse, sera le candidat de la droite pour l'élection

présidentielle de 2022 ? À l'issue du premier tour du congrès des Républicains (LR), jeudi 2 décembre, le député des Alpes-Maritimes s'est qualifié avec 25,59 % des voix pour le second tour, où il affrontera donc la présidente de la région Île-de-France, qui a pour sa part remporté 25 % des suffrages. Le vote pour le second tour a commencé vendredi 3 décembre à 8 heures et se terminera samedi 4 décembre à 14 heures. Les résultats seront annoncés dans la foulée.

Concernant la fonction publique, la ligne défendue par ces 2 prétendants à l'Élysée est sensiblement différente de celle des 3 autres candidats défaits à la primaire de LR. Contrairement à Éric Ciotti et Valérie Pécresse, qui se sont engagés sur des objectifs chiffrés de suppressions de postes dans la fonction publique, Michel Barnier, Xavier Bertrand et Philippe Juvin ne s'étaient avancés sur aucun chiffre. Ces derniers préféraient en effet du sur-mesure [[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet](#)]. Tous 3 appellent désormais les adhérents LR à voter pour Valérie Pécresse au second tour.

La proposition de cette dernière est désormais parfaitement connue : supprimer 200 000 postes dans l'administration qu'elle qualifie d'"administrante". La présidente de la région Île-de-France cible précisément les postes de "*fonctionnaires qui gèrent des nomes et des procédures*".

Supprimer pour redéployer

Les effectifs ne sont pourtant pas là où on le croit souvent. Dans son dernier rapport annuel sur l'état de la fonction publique, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a en effet consacré un dossier à la répartition territoriale de l'emploi civil de l'État. De quoi battre en brèche certaines idées reçues.

À lire aussi : Administration "administrante" : les effectifs ne sont pas là où on le croit

Après avoir supprimé ces 200 000 postes, Valérie Pécresse a expliqué vouloir ensuite "recréer 50 000" postes "dans les 3 missions essentielles de l'État (protéger, éduquer, soigner)". Face à "l'enfer bureaucratique", "il faut vraiment un comité de la hache et remettre des effectifs sur le terrain", a développé la candidate lors du débat du 8 novembre dernier. Elle propose donc, au final, de supprimer 150 000 postes, un chiffre proche du bilan de la RGPP.

Éric Ciotti propose quant à lui de supprimer 250 000 postes dans la fonction publique, en épargnant le régalié. Des suppressions de postes qui s'opéreraient dans la fonction publique de l'État, dans la territoriale et même dans l'hospitalière. "Nous ne devons pas avoir de tabou, on dit qu'il ne faut pas toucher à l'hôpital, mais a-t-on besoin d'autant d'administration [dans l'hospitalière, ndlr] ?" a questionné le député des Alpes-Maritimes lors du même débat. Un candidat qui se fait fort de "revendiquer le projet" de François Fillon, lequel, en 2017, avait proposé de supprimer 500 000 emplois publics.

Valérie Pécresse préconise un large spoils system

"Je changerai tous les directeurs d'administration centrale", a indiqué la candidate LR dans une interview à *Atlantico* publiée le 27 novembre. Un spoils system que Valérie Pécresse a pratiqué à la région Île-de-France. "C'est absolument indispensable, on ne peut pas prendre un directeur qui a fait une politique et lui demander le lendemain de faire la politique inverse, ce n'est pas possible, il ne sait pas faire et ce n'est pas humain", a-t-elle développé dans le même entretien.